MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE QUIMPER

ENSEIGNANT

PRÉPARER SA SORTIE AU MUSÉE



Des personnes ressources

La médiatrice culturelle Fabienne Ruellan (fabienne.ruellan@quimper.bzh, 02 98 95 95 24) vous renseignera sur les possibilités offertes et sur les ressources documentaires du service éducatif.

L'équipe d'accueil joignable à accueil.musee@quimper.bzh ou au 02 98 95 45 20 peut aussi vous aider.

Le professeur conseiller-relais du 2nd degré Véronique Meunier veronique.meunier@ac-rennes.fr

Quel que soit votre projet, le service éducatif vous renseignera et vous guidera dans votre démarche. Pour que le musée soit pour les enseignants et leurs élèves un lieu de délectation et d'apprentissage !

Des plaquettes pour vous renseigner

Le guide de l'offre éducative 2023-2024 (PDF-1.63 Mo-FR) présente les expositions et temps forts de l'année et vous explique comment fonctionne le service éducatif : procédure de réservation, type de visites, tarifs, horaires, équipe.

Le guide de la collection pour le 1er degré présente l'ensemble des thèmes de visites pour les élèves de maternelle et primaire.

Pour les élèves quimpérois du 1er degré, il est possible d'établir un **partenariat avec le jardin pédagogique du pôle Max Jacob** pour des visites couplées sur les saisons, les arbres et les fleurs : télécharger la plaquette (PDF - 6.1 Mo- FR)

La brochure pour les groupes jeune public du festival "Le temps de l'arbre" (PDF-2.3 Mo-FR) propose chaque année en octobre nombre d'actions des partenaires éducatifs.

Le guide de la collection pour le 2nd degré (PDF-1.65 Mo-FR) présente l'ensemble des thèmes de visites pour les élèves de collège et lycée (à partir de la page 11).

Le guide numérique de l'Education Artistique et Culturelle dans le Finistère est un guide en ligne pour recenser les acteurs qui font grandir de tels projets, un guide pratique pour construire des projets dans les écoles, un guide pour trouver les financements de son projet, un guide créé pour accompagner les enseignants, acteurs culturels, médiateurs sociaux, élus et agents des collectivités dans la réalisation de leurs projets artistiques et culturels en milieu scolaire en Finistère.

Comment réserver ?



Visite scolaire

Toute réservation de visite, libre ou guidée, est obligatoire.

- Vous pouvez venir sur place à l'accueil.
- Par téléphone : 02 98 95 45 20 - taper 2
- Par mail : fabienne.ruellan@quimper.bzh / accueil.musee@quimper.bzh

Vous convenez avec le musée d'une date, d'un horaire, d'un mode de visite (libre ou guidée), d'un thème, du niveau scolaire, de l'effectif du groupe et de ses accompagnateurs.

EN CAS DE :

- **VISITE GUIDEE**, le musée fait parvenir cette demande à la Maison du patrimoine en charge de l'attribution des visites. Celle-ci vous envoie ultérieurement une confirmation de visite par mail comprenant un devis. Le musée vous contacte si la visite ne peut être assurée par un guide indisponible (cas rare).

- **VISITE LIBRE**, le musée vous envoie une confirmation de visite par mail.

Il n'est pas nécessaire d'amener cette confirmation à la billetterie le jour de votre venue.

DELAI DE RESERVATION
Dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire », les guides-conférenciers sont rattachés à la Maison du patrimoine. Ils animent les visites du patrimoine quimpérois et interviennent dans les musées. Ils exercent également dans différentes villes. Il est donc préférable de réserver le plus tôt possible votre visite ! Dès septembre pour l'année en cours.

L'équipe des guides est constituée de Béatrice Gazan, Anne Hamonic, Pascal Le Boëdec, Thierry Le Sergent, Annaïck Loisel et Rachel Sarrue.

Les tarifs

Tarifs pour les écoles du 1er degré

Ecole maternelle et primaire	Visite libre	Visite guidée (1h)	Forfait 3 visites guidées / classe
Etablissement dans Quimper Bretagne Occidentale	Gratuit	Forfait 26 € / classe	Forfait 52 € / classe à prendre dès la 1re visite
Etablissement hors Quimper Bretagne Occidentale	Gratuit	Forfait 46 € / classe	Forfait 92 € / classe à prendre dès la 1re visite

Tarifs pour les établissements du 2nd degré

Collège/lycée/enseignement supérieur	Visite libre	Visite guidée (1h / 1h30 sur demande dans la collection)
Etablissement adhérent au Passeport pour l'art (adhésion annuelle à 140€)	Gratuit	Forfait 26 € / classe
Etablissement non adhérent au Passeport pour l'art	Forfait entrée 26 € / classe	Forfait entrée + commentaire 72 € / classe

Le **Passeport pour l'art** est appliqué : par niveau en collèges et lycées, par localisation dans l'enseignement supérieur. Il offre au cours de l'année scolaire, du 1er septembre au 31 août, à tous les enseignants et personnels des établissements adhérents, sur justificatif, l'accès libre aux expositions temporaires et collections du musée. Les CDI reçoivent les catalogues. NB : En visite libre, la gratuité d'accès est appliquée à tous les moins de 26 ans et le tarif réduit aux personnes présentant le Pass'Education.
En sortie de groupe scolaire, le Passeport offre des avantages tarifaires.

Gratuité pour l'enseignant uniquement dans le cadre de la préparation d'une visite, d'une rencontre avec le service éducatif ou d'une visite avec une classe.
Le pass'Education permet de bénéficier du tarif réduit d'entrée.

Logo du Pass'culture

Le paiement en **pass'culture** peut être effectué pour les groupes de la 6e à la terminale. Le musée enregistre vos détails de la visite sur l'offre collective du pass'. Elle est publiée simultanément sur Adage. Vous pré-réservez l'animation puis confirmez celle-ci. C'est alors l'Etat qui verse la somme convenue au musée, dans la mesure du budget alloué à votre établissement, sans autre manipulation de votre part.

Les modalités de règlement

Le règlement peut se faire sur place le jour de la visite à l'accueil du musée. Le mode de règlement est au choix : **chèque** (à l'ordre de régie recettes entrées MBA)**, espèces, carte bancaire**. Une facture acquittée vous sera

délivrée immédiatement.

Pour l'enseignement privé, un **virement bancaire** est également possible : une facture portant mention du RIB est remise lors de votre venue. Celle-ci devra être acquittée sous deux semaines. Une facture acquittée est alors envoyée. A défaut, un titre de recettes sera émis.

Si vous souhaitez régler par **virement administratif**, vous recevrez ultérieurement une facture émise par le service des finances de la ville de Quimper.

Le musée n'accepte ni acompte ni règlement antérieur à la date de l'activité réservée.

Merci de bien vouloir prévenir au moins 48 heures à l'avance en cas d'annulation au 02 98 95 45 20, faute de quoi la visite vous sera facturée.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE QUIMPER

Suivez-nous sur :

Musée des Beaux-Arts
40, PLACE SAINT-CORENTIN
29000 QUIMPER

02 98 95 45 20

@ CONTACTEZ-NOUS